



Seul le prononcé fait foi.

Discours de Danièle Jourdain-Menninger,
Présidente du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe,
Présidente de la Mission interministérielle
de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Prévention des conduites addictives au travail
de la déclaration d'intention à la mise en œuvre d'une politique

Mercredi 15 octobre 2014

Monsieur le directeur,
Monsieur le secrétaire exécutif,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir aujourd'hui la conférence ***Prévention des conduites addictives au travail*** : de la déclaration d'intention à la mise en œuvre d'une politique. Elle représente pour moi, en tant que présidente du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, comme pour vous qui avez contribué à ces travaux, une étape essentielle vers notre objectif commun d'évolution du cadre légal de prise en compte des conduites addictives en milieu professionnel.

Depuis 2011 et l'engagement de 12 pays membres dans la réflexion qui a conduit à l'adoption, en 2012, d'un cadre de références, nous avons fait le constat de prévalence accrue des problèmes d'usage d'alcool et de drogues par des salariés sur leur lieu de travail, mais aussi dans leur vie privée, ainsi qu'en font état des recherches réalisées

au niveau international. Nous sommes parvenus à un consensus sur la nécessité de prendre en compte les déterminants professionnels de ces conduites addictives. Nous avons reconnu les risques et dangers découlant de ces conduites, qui portent atteinte à la santé et à la sécurité au travail.

C'est sur ces fondements que nous nous sommes appuyés pour dépasser les différences qui structurent nos politiques nationales ou régionales de prévention des addictions au travail. Nous nous sommes dans le même temps emparés des points de convergences pour construire ce cadre de références, adapté aux spécificités culturelles des Etats et des entreprises, dont les contours vous seront présentés dans les prochaines minutes et dont j'ai plaisir à vous rappeler qu'il a été adopté par 18 Etats, mais également par le Bureau international du travail et le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe.

Ces deux dernières années, cette démarche a encore fait des émules et 5 pays de plus nous ont rejoint dans la dynamique d'état des lieux nationaux des pratiques de prévention déployées après l'adoption du cadre de références dont une synthèse vous a été remise ce matin.

De la même manière, c'est avec une grande satisfaction que je note la participation active des organisations internationales à ces travaux.

Je pense au Bureau International du Travail, tout d'abord, sans lequel cette conférence n'aurait pas cette consistance. Je pense également à l'Union européenne et plus particulièrement à la Commission, aux directives qu'elle promeut et à son nouveau cadre stratégique de prévention en matière de santé et sécurité au travail pour la période 2014-2020. En appui, les agences spécialisées sont également une ressource importante. L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, dite couramment Agence de Bilbao, qui interviendra à distance demain matin et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail qui nous a fourni les résultats de ses travaux sous la forme d'une étude comparative portant sur la consommation d'alcool et de drogues au travail dans les 28 pays de l'Union. Je salue, enfin l'Union européenne des médecins de santé ainsi que l'Organisation internationale des entreprises.

Ces travaux ont été pensés selon une approche pragmatique de la construction des politiques publiques. Une approche partant du partage des bonnes pratiques, comme premier dénominateur commun, avant de tendre vers ce qu'il y a de plus général, vers ce qui s'impose à tous, la loi. Sur cette question sensible, cela suppose, outre la mobilisation des Etats et des organisations internationales, une large concertation avec l'ensemble des acteurs que sont les employeurs, les partenaires sociaux, les professionnels des services de santé au travail, les directeurs des ressources humaines et les chercheurs.

Le programme qui vous est proposé aujourd'hui part de cette confrontation positive entre réalités des pratiques et orientations recherchées. Il est développé en quatre axes de réflexion :

Axe 1 : les politiques de prévention des conduites addictives au travail.

Il s'agit de mesurer l'impact du cadre de référence adopté en 2012 en partant du retour d'informations et d'une mise en perspective des politiques de prévention développées par les Etats.

L'axe 2 : les bonnes pratiques.

Il s'agit, au travers d'études et de témoignages sur des bonnes pratiques, d'intégrer les PME dans la dynamique du cadre de référence.

L'axe 3 : l'évaluation et le suivi des politiques de prévention au travail

Il s'agit, au travers d'études de cas, de mettre en évidence les facteurs de réussite et de valoriser les dispositifs de prévention évalués positivement pour en favoriser le développement.

L'axe 4 : les déterminants des conduites addictives au travail.

Il s'agit enfin de plonger dans la vie de l'entreprise et de ses acteurs en cherchant à éclairer la question des déterminants des consommations de produits psycho-actifs.

La conférence débouchera sur une table ronde de clôture dont les échanges ouvriront, je l'appelle de mes vœux, sur un débat relatif à l'inscription des conduites addictives dans l'analyse de la prévention des risques et ses protocoles divers.

Tout au long de cette démarche, l'ambition de la présidence française du Groupe Pompidou aura été d'aider à promouvoir des politiques équilibrées fondées sur la responsabilité, le respect des libertés individuelles et collectives et la solidarité au sein des collectifs de travail. Le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe est en effet le juste niveau pour échanger de ces enjeux éthiques, politiques et à terme législatifs.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont concouru à la réussite de ces travaux et de cette conférence et à vous souhaiter de fructueux échanges. Je ne pourrai malheureusement pas assister à tous vos travaux, mais le Docteur Gilles Lecoq et M. Michel Massacret seront avec vous pendant ces deux journées.

Je vous remercie.